

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 13 septembre 2019 fixant au titre de l'année 2020 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour le recrutement d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe**

NOR : INTA1925287A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 13 septembre 2019, le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1<sup>re</sup> classe au titre de l'année 2020 est fixé à 33 (trente-trois).

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2<sup>e</sup> classe au titre de l'année 2020 est fixé à 29 (vingt-neuf).